

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Ardennes

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

## **PROCES VERBAL DE SEANCE** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 31/03/2010*

Par suite d'une convocation en date du 24/03/2010, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mmes : BADRE Véronique, COLIN Carole, MM : AVRIL Matthias, BADRE Olivier, BERTOUT Pascal, BROUET Christophe, DAUMONT Michel, GOIN Jérôme, GUENARD Laurent, LEQUEUX Michel, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PARIZEL Patrice, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 17

Date de la convocation : 24/03/2010

Date d'affichage : 24/03/2010

A été nommé secrétaire : M QUENTIN Jean-Jacques

### **SOMMAIRE**

Compte administratif 2009-Budget Général

Compte administratif 2009-Budget Eau et Assainissement

Budget Général : conformité du compte de gestion et du compte administratif 2009

Budget annexe "Eau et Assainissement" : conformité du compte de gestion et du compte administratif 2009

Report à nouveau et affectation du résultat 2009 du Budget Général

Report à nouveau et affectation du résultat 2009 du Budget Eau et Assainissement

Impôts et Taxes

Subventions 2010

Budget Primitif 2010-Budget Général

Budget Primitif 2010-Budget Eau et Assainissement

ONF : Bois mise à l'état d'assiette

ONF : Programme 2009

Foncier - Vente d'une parcelle

Modification du PLU

Enfouissement des réseaux France Telecom Linchamps

Enfouissement des réseaux électriques à Linchamps par le SEVMS : participation communale

Droits d'entrée spectacles 2010

Tarif location Club House

Astreintes

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité. Un point est ajouté à l'ordre du jour.

### **Compte administratif 2009**

réf : 2010-16

Sous la présidence de Monsieur Laurent GUENARD, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2009 de la Commune comme suit :

#### **Fonctionnement Commune :**

Total des dépenses : 1 147 626.55

Total des recettes : 1 686 803.98

Résultat de clôture 2009 : 539 177.43

#### **Investissement Commune :**

Total des dépenses : 333 644.90

Total des recettes : 273 580.97

Résultat de clôture 2009 : déficit de 60 063.93

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Compte administratif 2009-Budget Eau et Assainissement**

réf : 2010-17

Sous la présidence de Monsieur Guenard Laurent, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2009 du Budget de l'Eau et l'Assainissement comme suit :

#### **Fonctionnement Budget Eau et Assainissement :**

Total des dépenses : 220 715,82

Total des recettes : 331 268,69

Résultat de clôture 2009 : 110 552,87

#### **Investissement Budget Eau et Assainissement :**

Total des dépenses : 243 034,60

Total des recettes : 371 758,06

Résultat de clôture : 128 723,46

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Conformité du compte de gestion et du compte administratif 2009**

réf : 2010-18

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion du receveur conforme au compte administratif de la Commune.

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Budget annexe "Eau et Assainissement" conformité du compte de gestion et du compte administratif**

réf : 2010-19

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion du Budget "Eau et Assainissement" conforme au compte administratif de ce même budget.

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Report à nouveau et affectation du résultat 2009**

réf : 2010-20

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2009 du budget de la commune comme suit :

Article 1068 : 150 008,46

Report à nouveau à l'article 002 : pour le solde : 389 168,97

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Report à nouveau et affectation du résultat 2009 du Budget Eau et Assainissement**

réf : 2010-21

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2009 du Budget annexe de l'eau et de l'assainissement (110 552,87) en report à nouveau à l'article 002 du Budget Primitif 2010 (la section d'investissement étant excédentaire)

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Impôts et Taxes**

réf : 2010-22

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide de fixer les taux des quatre taxes comme suit pour 2010 :

Taxe d'habitation : 8,40%

Taxe Foncier : 7,18 %

Taxe Foncier Non Bâti : 21,36 %

Taux Relais TP : 5,05%

*A la majorité (pour : 15 contre : 1 Olivier BADRE, abstention : 1 Claude MONTEBRAN)*

### **Subventions 2010**

réf : 2010-23

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions 2010 conformément au tableau annexé à la présente délibération

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Budget Primitif 2010**

réf : 2010-24

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2010 du Budget Général équilibré comme suit :

-Section de fonctionnement (par chapitre):

Total des dépenses et des recettes : 1 703 992,43 €

-Section d'investissement (par chapitre) :

Total des dépenses et des recettes : 689 963,38 €

*A la majorité (pour : 15 contre : 2 , Olivier BADRE et Claude MONTEBRAN pour le chapitre 65, abstention : 0)*

### **Budget Primitif 2010-Budget Eau et Assainissement**

réf : 2010-25

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la commission des finances,

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2010 du Budget Eau et Assainissement comme suit :

-Section d'exploitation ( par chapitre )

Total des dépenses et des recettes: 163 292,87 €

-Section d'investissement ( par chapitre)

Total des dépenses et des recettes : 248 723,46 €

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Bois mise à l'état d'assiette**

réf : 2010-26

Vu la délibération n°2009-61 relatif à la mise à l'état d'assiette,

Suite à la demande de l'ONF d'y apporter une précision,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte la rectification suivante :

Il décide de mettre à l'état d'assiette les parcelles 2-5-6-21 et 35, pour la délivrance en affouage.

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Programme 2009**

réf : 2010-27

Conformément à la délibération n°2009-06 adoptant le programme 2009 avec l'ONF,

Suite à la demande de l'ONF d'y apporter une modification,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte la modification énoncée ci-dessous :

1) Mise à l'état d'assiette de la parcelle 41 pour l'affouage en remplacement de la parcelle 35 et des parcelles 4 et 52 (éclaircis des douglas) mises en vente.

2) Autorise le Maire à signer tout document

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Foncier - Vente d'une parcelle**

réf : 2010-28

Sur rapport du Maire,

Après lecture de la demande de Monsieur MARCHAL Jean-Luc d'acquérir trois parcelles non constructibles AH 216, AH 230 et AH 231 de la Commune,

Considérant que ces parcelles ne sont pas utilisées par la Commune,

Le Conseil Municipal :

- accepte de vendre les trois parcelles non constructibles AH 216, AH 230 et AH 231 à 1€/m<sup>2</sup> à Monsieur MARCHAL Jean-Luc,
- autorise le maire, ou à défaut le premier adjoint, à signer les actes authentiques à intervenir.
- dit que ces actes seront établis en l'étude de Maître Maquenne, notaire à Fumay.
- dit que les frais de bornage, les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.
- dit que les recettes en résultant seront imputées au budget communal.
- donne au maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

*A la majorité (pour : 10 contre : 4 abstentions : 3)*

### **Modification du PLU**

réf : 2010-29

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123.13 et R.123.25,

Vu la délibération en date du 26 mars 2002 ayant approuvé le PLU,

Vu l'arrêté municipal en date du 18 décembre 2009 mettant le projet de modification du PLU à enquête publique,

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique nécessitent quelques modifications mineures de la modification du PLU;

Considérant que la modification du PLU telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prêt à être approuvée, conformément à l'article L.123.10 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide d'approuver la modification du PLU telle qu'elle est annexée à la présente. (reclassement de la parcelle AP427 de la zone Uato à la zone Uzto)

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal

conformément à l'article R.123.25

Le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération deviendra exécutoire :

Dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la modification du PLU, ou dans le cas contraire, à dater de sa prise en compte de ces modifications, Qu'après accomplissement de la dernière mesure de publicité visées ci-dessus

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Enfouissement des réseaux France Telecom Linchamps**

réf : 2010-30

Vu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

-de se prononcer sur le projet d'enfouissement des lignes téléphoniques sur la route de Linchamps

-d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération et d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2010.

*A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstention : 1)*

### **Enfouissement des réseaux électriques à Linchamps par le SEVMS : participation communale**

réf : 2010-31

Vu le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal décide :

de se prononcer sur le projet d'enfouissement des lignes téléphoniques à Linchamps

d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération et d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2010.

*A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstention : 1, Claude MONTEBRAN)*

### **Projet TNT :**

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera traité lors d'un prochain conseil municipal.

### **Droits d'entrée spectacles 2010**

réf : 2010-32

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de fixer les droits d'entrée des spectacles 2010 à 1€ (gratuité pour les enfants jusqu'à 10 ans)

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Tarif location Club House**

réf : 2010-33

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 150 € le prix de location du club house pour le week-end et la caution est fixée à 150 €. Il sera tenu compte du calendrier des manifestations pour procéder à la location.

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Astreinte**

réf : 2010-34

La municipalité souhaite redéfinir le régime d'astreinte afin de mieux clarifier le fonctionnement des services au sein de la collectivité, l'astreinte est la période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de la collectivité.

Peuvent en bénéficier, les agents titulaires, stagiaires et non titulaires issus de toutes les filières de la fonction publique territoriale. La mise en oeuvre des indemnités diffère selon l'appartenance de l'agent à la filière technique ou aux autres filières.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de ne plus accorder d'astreintes au service autre que la filière technique.

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### Ravalement des immeubles

réf : 2010-35

Vu le rapport du Maire sur le ravalement des immeubles et lecture du courrier de la Préfecture des Ardennes,  
Le Conseil Municipal décide :

de demander au Préfet que la Commune soit inscrite sur la liste fixée par le représentant de l'Etat .  
d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

*A la majorité (pour : 15 contre : 2 Michel DAUMONT, Claude MONTEBRAN, abstention : 0)*

### Communications diverses :

Monsieur BADRE Olivier réitère sa demande par rapport à la décharge sauvage et souhaite savoir si le propriétaire a été informé. Monsieur le Maire répond affirmativement.

Cimetière de Linchamps : réfection de l'allée centrale, réfection de la porte du presbytère et du hand-ball à prévoir.

Local du culturisme: la défection du cable électrique est de nouveau signalée.

Un dysfonctionnement des panneaux solaires de la Salle E Badre a été constaté, l'entreprise ayant procédé à l'installation doit fournir en Mairie un contrat d'entretien prochainement.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h15